



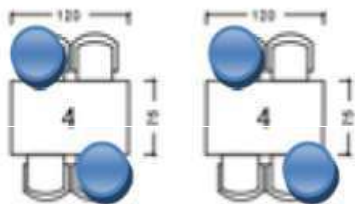
## Mesures appliquées

### ❖ Le service de restauration est ouvert.

- Les plages horaires d'ouverture du service sont étendues de 11h10 à 13h40
- Le service restauration est ouvert prioritairement pour les élèves qui ne résident pas sur Sèvres ou dans les communes limitrophes et/ou qui ne disposeraient pas d'une pause suffisante pour déjeuner à l'extérieur de l'établissement. (Les élèves qui résident sur Sèvres et qui disposent de deux heures de pause méridienne ne déjeunent pas au restaurant scolaire)
- **Le port du masque est obligatoire dans la file d'attente ainsi que lors des déplacements dans le restaurant scolaire.**

### ❖ La salle de restauration est ouverte..

- La capacité du restaurant scolaire est limitée à 200 rationnaires simultanément afin de garantir le respect de la distanciation physique.
- La salle de restauration est aménagée: le mobilier est disposé de manière à respecter la distanciation physique. Le mobilier non nécessaire est neutralisé. Les chaises sont disposées en quinconce.
- **Le mobilier ne peut pas être déplacé et le respect de la distanciation physique est obligatoire.**



- le nombre d'élèves est limité au nombre de places assises (approximativement 200)

### ❖ Le nettoyage et la désinfection du restaurant est renforcé.

- Aération de la salle de restaurant
- Nettoyage et désinfection une fois par jour minimum du sol et des mobiliers
- Nettoyage une fois par jour minimum des zones sensibles, des points contact